



SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE

Le Trait d'Union – 29B avenue des Sources 69009 LYON
Tél. 04 78 43 21 60 – Fax 04 72 17 98 30 – Courriel : sessad@arimc-ra.org
427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Tél. 04 74 02 64 20 – Fax 04 74 02 64 21 – Courriel : sessad.villefranche@arimc-ra.org

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL de la VIE SOCIALE

Il s'est réuni le mardi 30 juin 2009, de 19 heures 15 à 22 heures, dans les locaux de l'Antenne de LYON – 29 B avenue des Sources.

Présents :

| | |
|---------------------|--|
| Monsieur MIARA | (Représentant les parents) |
| Madame SAINT BONNET | (Représentant le personnel) |
| Madame PERRIN | (Représentant le personnel) |
| Monsieur FIORENZANO | (Représentant Madame L'Inspectrice d'Académie) |
| Madame PORTALIER | (Directrice) |

Excusées :

| | |
|-------------------------|---|
| Madame BRUNELLO-JEANDEL | (Représentant les parents) |
| Madame ESPEJO | (Représentant les parents) |
| Madame RICOL | (Représentant l'ARIMC) |
| Madame DESFOURS | (Représentant la Mairie du 9 ^e) |

A RETENIR

↪ *DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009 : pique-nique / spectacle à « Les CARTIERES » à CHAPONOST.*

↪ **MARDI 29 SEPTEMBRE 2009 : réunion du Conseil de la Vie Sociale.**

↪ **SAMEDI 14 NOVEMBRE 2009 : rencontre annuelle des familles des deux Antennes.**

↪ **CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION.**

ORGANISATION DU PIQUE-NIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2009

Rappel : le pique-nique se déroulera le **dimanche 20 septembre 2009** à « **Les Cartières** » à **CHAPONOST**. Une invitation a été envoyée à chaque famille.

Aucune date limite d'inscription n'étant notée, décision est prise de renvoyer une invitation et de demander une **réponse pour le 30 août 2009**, de façon à effectuer les démarches nécessaires : déclaration du nombre de participants auprès de la structure et attestation d'assurance. De même, il sera demandé de préciser ce qu'ils envisagent d'apporter pour le pique-nique partagé.

Le coût annoncé de 2 euros par personne ne comprend pas l'occupation d'une salle en cas d'intempéries. Dans ce cas, il faudra acquitter une participation plus importante.

Le SESSAD s'occupera de l'intendance, de l'organisation de l'apéritif (sangria et sirops) et du café.

Le rendez-vous est prévu à 11 heures, de façon à déjeuner vers 11 heures 30 / 12 heures.

Le spectacle débutera à 14 heures.

LOCAUX DE L'ANTENNE DE LYON

Madame PORTALIER fait le point de la situation et des difficultés rencontrées.

Les locaux des Sources, qui étaient à nouveau disponibles, ont été vendus.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale regrettent que l'association n'ait pas saisi les opportunités qui se sont présentées et n'ait pas mis en œuvre rapidement les démarches nécessaires à l'acquisition des locaux des Sources, solution la moins coûteuse.

A ce jour, les locaux du « Bois des Côtes » à LIMONEST semblent une alternative possible. Les aménagements à réaliser sont différents, mais des frais sont à ajouter : coût du m² plus élevé, agence, déménagement, reprise du bail.

Monsieur MIARA rappelle que Monsieur LOUBET, président de l'association, s'est engagé sur une superficie de 350 m², correspondant au cahier des charges. Il trouve légitime que les professionnels soient associés à l'élaboration du projet, car ce sont les premiers utilisateurs.

Rappel : le Règlement de Fonctionnement du CVS du SESSAD, dans son article 5, précise que : « Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du Service, notamment : (...)

3° les projets de travaux et d'équipement, (...)

5° l'affectation des locaux collectifs, (...)

10° toutes modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge ».

RAPPORT D'EVALUATION INTERNE et PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE

Madame PORTALIER fait une présentation rapide de ces travaux. Elle précise que l'évaluation interne est une démarche des professionnels du SESSAD et que le plan d'amélioration de la qualité en découle.

QUESTIONNAIRE « LA PAROLE DES PARENTS »

Monsieur MIARA propose que les réponses à ce questionnaire fassent l'objet d'un temps de travail entre parents, afin de les analyser et d'en tirer des axes d'amélioration complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame PORTALIER rappelle l'Article 5 du Règlement de Fonctionnement du CVS du SESSAD : « L'instance participative prévue à l'article 1^{er} est obligatoirement consultée sur l'élaboration et la modification du Règlement de Fonctionnement et du Projet de Service prévus aux articles L. 311-7 et L. 311-8 du même code ».

La révision du Projet de Service du SESSAD sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CVS. Des réunions de travail en équipe étant prévues au retour des vacances d'été, la réécriture du document aura avancé.

L'un des autres points sera le bilan du pique-nique.

Prochaine réunion du CVS : mardi 29 septembre 2009 à 18 heures 30 – Antenne de LYON.

Les parents élus rappellent qu'ils peuvent être sollicités et qu'ils feront remonter vos questions et vos propositions, le cas échéant, pour en débattre en CVS.

Le Président du CVS,
Bruno MIARA.